

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 156

26 janvier 2011

SOMMAIRE

Bidco Two S.à r.l.	7446	Société Financière de la Chaussée S.A. ...	7474
Cabana Trading S.A.	7456	Société Foncière Delville S.A.	7482
Cabana Trading S.A.	7471	Société Holding Handaros S.A.	7456
CEP Holdings S.à r.l.	7485	Société Holding Handaros S.A.	7483
CIRCOR Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	7486	Sodev-Lux S.A.	7483
Delfin S.à r.l.	7488	Sofapi-Lux S.A.	7483
Fang S.A.	7471	Sofapi-Lux S.A.	7483
Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG	7442	Soluxpar S.A.	7484
Global Energy Investments S.à r.l.	7466	Sopafi-Lux Holding S.A.	7484
Goldfield S.à r.l.	7442	Sopafi-Lux Holding S.A.	7484
Historical Recovery & Restorations Hol- dings S.A.	7456	Soparfi B 55 S.A.	7484
it conCEPT S. à r.l.	7484	Soparfi B 55 S.A.	7485
KBC Financial Indemnity Insurance	7453	Soparfi B 55 S.A.	7485
Kredietcorp S.A.	7454	Spaciof, S.à r.l.	7485
LSF5 Lux Investments S.à r.l.	7471	Stéphane Paysage S.à r.l.	7455
Pol Holding S.A.	7454	Stéphane Paysage S.à r.l.	7455
Reno Holding (Luxembourg) S.A.	7474	Stimulus S.à r.l.	7485
Romé S.A.	7454	Stolz Luxembourg S.à r.l.	7485
Romain Hoffmann Architectes et Urbanis- tes S.à.r.l.	7446	Stonehenge Participations S.A.	7465
Scarpex S.A.	7456	Studio Création S.A.	7486
Sedan S.A.	7488	Tanaform S.A.	7486
SGAM Selection	7464	TCA Domiciliation S.à r.l.	7487
Simabo Sàrl	7465	Telecom Management Group S.A. Holding	7487
Sintonia S.A.	7465	Terme-Technologies S.A.	7487
Sireo Immobilienfonds No. 4 London Stoc- kley Park S.à r.l.	7455	The Bridge Group S.A.	7487
Sitrag S.A.	7465	Thil S.à r.l.	7487
Sitrag S.A.	7465	Tofralux S.à r.l.	7488
Sitrag S.A.	7466	Tonus & Cunha Associés S.à r.l.	7486
Sizinvest S.A.	7466	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.	7483
Sizinvest S.A.	7471	Train à Fil d'Herseange S.à r.l.	7488
SkyCo Holding S.A.	7455	Transfroid Europe S.A.	7488
SLR cycles S.à r.l.	7474	Tuxon Properties S.A.	7454
		Vela International S.A.	7486

Goldfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.993.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 8 décembre 2010

L'associé unique de Goldfield S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 8 décembre 2010:

* Luxembourg Corporation Company S.A.;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 8 décembre 2010 et ce pour une durée illimitée:

* Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

* Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010164308/20.

(100189813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 16.020.

—
L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FINANZGESELLSCHAFT FÜR DAS RHEINLANDGEBIET AG" (numéro d'identité 1978 40 01 620), avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 16.020, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Junglinster, en date du 7 juillet 1978, publié au Mémorial C, numéro 216 du 7 octobre 1978 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 171 du 6 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Abandon par la société du statut de -holding- et adoption de celui de société de participation financière (SOPARFI).
- 2) Transfert du siège social de L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
- 3) Refonte complète des statuts, qui seront désormais rédigés exclusivement en langue française.
- 4) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de l'abandon par la société du statut de -holding- et de l'adoption de celui de société de participation financière (SOPARFI).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et des dispositions légales actuellement en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société, qui seront désormais exclusivement rédigés en langue française et auront la teneur suivante:

"STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FINANZGESELLSCHAFT FUR DAS RHEINLAND-GEBIET AG".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros (€ 495.800.-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés "ATC Management (Luxembourg) S. à r.l.", "RCS Secretarial Services (Luxembourg) S. à r.l." et "ATC Secretarial Services (Luxembourg) S. à r.l." de leurs fonctions d'administrateurs et de leur donner décharge de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Madame Sylvie VAN DER SLUIS, administrateur de société, née à Turnhout (Belgique), le 23 août 1969, demeurant à B-2387 Baarle-Herog, Molenbaan, 29.

b) Madame Sandra VAN DER SLUIS, administrateur de société, née à Turnhout (Belgique), le 28 septembre 1973, demeurant à B-2387 Baarle-Herog, Turnhoutseweg, 33.

c) Monsieur Jean-Claude JOLIS, directeur de société, né à Ougrée (Belgique) le 27 mai 1958, demeurant à L-2518 Luxembourg, 54, rue Schetzel.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société "CERTIFICA LUXEMBOURG S. à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui donner décharge de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée "LUCOS CONSULTING S.à r.l.", ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.768.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DEMEUSE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4249. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 2 décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010164175/198.

(100189468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 38, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 80.543.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169387/9.

(100196880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Bidco Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.203.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Largo Intermediary Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Guernsey) Limited, Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA, Guernsey and registered with the Companies Registry of Guernsey under number 52696,

represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated November 29th, 2010, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Bidco Two S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Bidco Two S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally

for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties, it being understood for the avoidance of doubt and to the extent permitted by law that any entity of which a manager of the Company is a partner, director, officer, agent, employee, manager, advisor will have no liability in respect of his/her/it actions as a manager of the Company.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him or her in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he or she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his, her or it being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him or her in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his, her or its office;

(ii) With respect to any matter as to which he, she or it shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he, she or it is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He, she or it has a number of votes equal to the number of shares he, she or it owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Largo Intermediary Holdings Limited	12,500	EUR 12,500
Total	12,500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr Jon Weber, director of company, born on November 3rd, 1958, in New Jersey, with private address at 125E 84 Street, #6A, New York, NY 10028, United States of America.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Largo Intermediary Holdings Limited, une société constituée sous les lois de Guernesey, avec siège social au Ogier Fiduciary Services (Guernsey) Limited, Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA, Guernsey, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés à Guernesey sous le numéro 52696,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 29 novembre 2010, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Bidco Two S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bidco Two S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Le conseil de gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations, étant entendu afin de lever tout doute et dans la mesure où cela est permis par la loi, que toute entité dans laquelle un gérant de la Société est associé, administrateur, directeur, agent, salarié, gérant ou conseiller, ne saurait encourir une quelconque responsabilité en raison de ses actions en tant que gérant de la Société.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute

demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Largo Intermediary Holdings Limited	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Jon Weber, administrateur de société, né le 3 novembre 1958 au New Jersey, ayant son adresse privée au 125E 84 Street, #6A, New York, NY 10028, Etat-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54327. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162944/421.

(100188760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

KBC FII, KBC Financial Indemnity Insurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.878.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2010.

1. L'Assemblée nomme Monsieur Johan Daemen, domicilié Oude Baan 110 BE - 2820 BONHEIDEN en tant qu'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010164322/12.

(100189826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Kredietcorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 14.223.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 25 octobre 2010.

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Stevens, domicilié rue Basse 65 à LU 7307 Steinsel, en tant qu'Administrateur.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010164325/12.

(100189815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 109.701.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009 les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 02 DEC. 2010.

Pour: POL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010164345/16.

(100189823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Rom6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 119.545.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009 les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 02 DEC. 2010.

Pour: Rom6 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010164351/16.

(100189817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Tuxon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 108.594.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 02 DEC. 2010.
Pour: TUXON PROPERTIES S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Signature

Référence de publication: 2010164383/16.

(100189819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London Stockley Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.194.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010169396/11.

(100196718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

SkyCo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169397/10.

(100196677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Stéphane Paysage S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 124.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010169400/11.

(100196508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Stéphane Paysage S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 124.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010169401/11.

(100197131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Scarpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.
R.C.S. Luxembourg B 93.378.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 22/12/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010169405/13.

(100197112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Société Holding Handaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 39.379.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169425/9.

(100197003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Cabana Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 132.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 DEC. 2010.

Pour: CABANA TRADING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle GERLAXHE-MARECHAL / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010171085/15.

(100198198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Historical Recovery & Restorations Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.470.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of "HISTORICAL RECOVERY & RESTORATIONS HOLDINGS S.A.", (the "Company") a société anonyme holding established and having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed of 24 August 2001, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") was received on 26 January 2002, under number 146.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since its incorporation.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 83.470.

The Meeting is opened and presided over by Mrs Sabrina BOURGUIGNON, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Helene DA SILVA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Joao FERREIRA employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Decision to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object so that it has, as of today, the following new wording:

"The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

2.-Total redraft of the articles of incorporation in order to concretize the various above mentioned changes and particularly, to put them in agreement with the law of 25th August 2006 modifying the amended law of 10th August 1915, concerning commercial companies; these articles of incorporation being English written following by a French version, in case of divergences between the French and English text, the English version will prevail.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The Meeting RESOLVES to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object so that it has, as of today, the following new wording:

"The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

Second resolution

The Meeting RESOLVES to fully restate the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect all amendments just taken here before and in order to set them in accordance and conformity with the law of 25 August 2006, amending the law amended of 10 August 1915 on commercial companies; the Articles will be established in English followed by a French version, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The fully restated Articles of Incorporation, keeping still the legal form of a "société anonyme" will have the following new wording:

**Restated Articles of Incorporation
of "Historical Recovery & Restorations Holdings S.A."**

"Name - Registered office - Duration - Object Capital

Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "HISTORICAL RECOVERY & RESTORATIONS HOLDINGS S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into six thousand two hundred (6,200) shares with a par value of FIVE EURO (5.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first of March of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «HISTORICAL RECOVERY & RESTORATIONS HODINGS S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé, le 24 août 2001, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») a été faite le 26 janvier 2002, sous le numéro 146.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.470.

L'assemblée est présidée par Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Helene DA SILVA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joao FERREIRA employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, de modifier ainsi intégralement l'objet social de la Société afin que celui-ci ait, à partir de ce jour, la nouvelle teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.»

2.- Refonte complète des statuts afin de refléter les divers changements ci-avant intervenus et en particulier de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales; ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, de modifier ainsi intégralement l'objet social de la Société afin que celui-ci ait, à partir de ce jour, la nouvelle teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les divers changements ci-avant intervenus et afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales; ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Les articles refondus de la Société, maintenant la forme légale d'une société anonyme, auront désormais la nouvelle teneur suivante:

**Refonte des Statuts
de «Historical Recovery & Restorations Holdings S.A.»**

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «HISTORICAL RECOVERY & RESTORATIONS HOLDINGS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mars de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, H. DA SILVA, J. FERREIRA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14347. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163068/439.

(100188876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

SGAM Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.172.

Les comptes annuels du 1^{er} octobre 2009 au 30 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169408/11.

(100196502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Simabo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, Berler Strooss, Résidence Belle-vue.
R.C.S. Luxembourg B 92.550.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 22/12/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010169412/13.

(100197113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 77.504.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60630 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169414/10.

(100196363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Stonehenge Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.113.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010169444/13.

(100196664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sitrag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 40.274.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010169415/10.

(100196139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sitrag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 40.274.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010169416/10.

(100196140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sitrag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 40.274.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010169417/10.

(100196141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 94.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIZINVEST S.A.

Référence de publication: 2010169419/10.

(100197155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Global Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.144.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Songbird Investment Corporation, Luxembourg Branch, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 147.595 (the "Sole Shareholder"), being a branch of the company Songbird Investment Corporation, a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, with registered office at 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, registered under the Business Corporations Act (Alberta) under the number 2014739060,

duly represented by M^e Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on November 30, 2010.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party states that it is the sole shareholder of Global Energy Investments S.à r.l., a limited liability company ("Société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 122.144, incorporated by a deed received by Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on November 15, 2006, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 30, 2007, number 78, page 3717 (the "Company").

The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary on October 29, 2010, not yet published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one million United States Dollars (USD 31,000,000);
- 2) Issuance of twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, with an aggregate share premium of two billion eight hundred twenty-one million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,821,500,000);
- 3) Subscription to the newly issued twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A MRPS and full payment of such Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in kind consisting of the conversion of the existing claims valued at the amount of two billion eight hundred and fifty million United States Dollars (USD 2,850,000,000);

4) Issuance of two thousand five hundred (2,500) Class B MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, with an aggregate share premium of two hundred forty-seven million five hundred thousand United States Dollars (USD 247,500,000);

5) Subscription to the newly issued two thousand five hundred (2,500) Class B MRPS and full payment of such Class B MRPS and attached share premium by a contribution of cash in an aggregate amount of two hundred fifty million United States Dollars (USD 250,000,000);

6) Amendment of the first and second sentence of article 6.1 and article 6.6.3 of the Company's articles of association;

7) Any other business.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole Shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty one million United States Dollars (USD 31,000,000.-) so that to bring it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, to the amount of thirty-one million one hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 31,125,000.-) represented by (i) one hundred and twenty-five (125) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each, (ii) twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each and (iii) two thousand five hundred (2,500) Class B MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each. The twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of two billion eight hundred twenty-one million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,821,500,000.-). The newly issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and Payment

The person appearing, M^e Shaohui ZHANG, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the newly issued twenty-eight thousand five hundred (28,500) Class A MRPS and fully pay in such Class A MRPS and the attached aggregate share premium by a contribution in kind consisting in the conversion of the Claims amounting to two billion eight hundred and fifty million United States Dollars (USD 2,850,000,000.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claims").

It results:

- from interim accounts of the Company dated October 30, 2010 (Appendix 1) that the Sole Shareholder currently holds the Claims against the Company in the amount of two billion eight hundred and fifty million United States Dollars (USD 2,850,000,000) (the "Interim Accounts").

- from a valuation report dated November 25, 2010 issued by the Assistant Treasurer of TransCanada Pipelines Limited, a copy of which is attached as Appendix 2 (the "Valuation Report"), that the value of the Claims is two billion eight hundred and fifty million United States Dollars (USD 2,850,000,000).

The conclusion of such Valuation Report is as follows: "Based on the verification carried out as described above, the value of the Claims is valued at USD 2,850,000,000."

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue two thousand five hundred (2,500) Class B MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each. The two thousand five hundred (2,500) Class B MRPS shall be issued with a share premium of two hundred forty-seven million five hundred thousand United States Dollars (USD 247,500,000). The newly issued Class B MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and Payment

The person appearing, M^e Shaohui ZHANG, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the newly issued two thousand five hundred (2,500) Class B MRPS and fully pay in such Class B MRPS and attached share premium by a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred fifty million United States Dollars (USD 250,000,000).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class B MRPS shall be booked in the Class B MRPS share premium account (the "Class B MRPS Share Premium Account") specific to the Class B MRPS and such share premium shall remain attached to the Class B MRPS.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first and second sentence of article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-one million one hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 31,125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), twenty-eight thousand five hundred (28,500) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") and two thousand five hundred (2,500) class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS").

The Company may in addition to the Common Shares, Class A MRPS and Class B MRPS issue from time to time class C mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS"), class D mandatory redeemable preferred shares (the "Class D MRPS"), class E mandatory redeemable preferred shares (the "Class E MRPS"), class F mandatory redeemable preferred shares (the "Class F MRPS"), class G mandatory redeemable preferred shares (the "Class G MRPS"), class H mandatory redeemable preferred shares (the "Class H MRPS"), class I mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class J MRPS”).”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6.6.3 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“the proportionate share premium (if any) attached to the converted MRPS will, except to the extent that the holder of MRPS requests to have all or a portion of such share premium returned to the holder as partial consideration for the conversion of MRPS, be allocated to the share premium of the Ordinary Shares or to the share premium of the relevant Class of MRPS into which the MRPS have been converted, as the case may be;”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Songbird Investment Corporation, Succursale Luxembourgeoise, ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.595 (ci-après l'«Associé Unique»), étant la succursale de la société Songbird Investment Corporation, une société privée constituée sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, immatriculée l'Acte des Sociétés Commerciales (alberta) sous le numéro 2014739060,

dûment représentée par Maître Shaohui ZHANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Global Energy Investments S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.144, constituée en vertu d'acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du

15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 janvier 2007, numéro 78, page 3717.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1) Augmentation du capital social de la Société pour le montant de trente et un million Dollars américains (USD 31.000.000,-);

2) Emission de vingt-huit mille cinq cent (28.500) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après «PPOR A») d'une valeur nominale de mille Dollars américains (USD 1.000,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de deux milliard huit cent vingt et un million cinq cent mille Dollars américains (USD 2.821.500.000,-);

3) Souscription des vingt-huit mille cinq cent (28.500) PPOR A nouvellement émises et paiement intégral de ces PPOR A et paiement de la prime d'émission attachée par un apport en nature consistant en la conversion de droits à recevoir évalués au montant de deux milliard huit cent cinquante mille Dollars américains (USD 2.850.000.000,-);

4) Emission de deux mille cinq cent (2.500) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après «PPOR B») d'une valeur nominale de mille Dollars américains (USD 1.000,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-sept million cinq cent mille Dollars américains (USD 247.500.000);

5) Souscription des deux mille cinq cent (2.500) PPOR B nouvellement émises et paiement intégral de ces PPOR B et de la prime d'émission attachée par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante million Dollars américains (USD 250.000.000);

6) Modification de la première et deuxième phrase de l'article 6 et de l'article 6.6.3 des statuts de la Société;

7) Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le montant de trente et un million Dollars américains (USD 31.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.00,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune, au montant de trente et un million cent vingt-cinq mille Dollars américains (USD 31.125.000,-), représenté par (i) cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de mille Dollars américains (USD 1.000,-) chacune, (ii) vingt-huit mille cinq cent (28.500) PPOR A d'une valeur nominale de mille Dollars américains (USD 1.000,-) chacune et (iii) deux mille cinq cent (2.500,-) PPOR B d'une valeur nominale de mille Dollars américains (USD 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre vingt-huit mille cinq cent (28.500) PPOR A d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les vingt-huit mille cinq cent (28.500) PPOR A seront émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux milliard huit cent vingt et un million cinq cent mille dollars américains (USD 2.821.500.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et Paiement

La partie comparante, Maître Shaohui ZHANG, prénommée, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, les vingt-huit mille cinq cent (28.500) PPOR A, nouvellement émises, et payer ces PPOR A et la prime d'émission attachée par un apport en nature consistant en la conversion des droits à recevoir s'élevant à deux milliard huit cent cinquante mille dollars américains (USD 2.850.000.000,-) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (ci-après les «Droits à recevoir»).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société au 30 octobre 2010 (Annexe 1), que l'Associé Unique détient actuellement des Droits à recevoir s'élevant à deux milliard huit cent cinquante mille dollars américains (USD 2.850.000.000,-) à l'encontre de la Société (ci-après les «Comptes Sociaux Intérimaires»);

- d'un rapport d'évaluation délivré le 25 novembre 2010 par l'assistant trésorier de TransCanada PipeLines Limited, dont une copie sera jointe en tant qu'Annexe 2 (ci-après le «Rapport d'Evaluation»), que la valeur des Droits à recevoir est de deux milliard huit cent cinquante mille dollars américains (USD 2.850.000.000,-).

La conclusion du Rapport d'Evaluation est la suivante: «Sur base des vérifications faites comme décrit ci-dessus, la valeur des Droits à recevoir est évaluée à USD 2.850.000.000,-»

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte des Primes d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et une telle prime d'émission doit demeurer attachée à la catégorie des PPOR A.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre deux mille cinq cent (2.500) PPOR B d'une valeur nominale de mille Dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les deux mille cinq cent (2.500) PPOR B seront émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-sept million cinq cent mille Dollars américains (USD 247.500.000,-). Les PPOR B nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et Paiement

La partie comparante, Maître Shaohui ZHANG, prénommée, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, les deux mille cinq cent (2.500) PPOR B, nouvellement émises, et payer ces PPOR B et la prime d'émission attachée par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-sept million cinq cent mille Dollars américains (USD 247.500.000,-).

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant moyennant un certificat bancaire confirmant que le montant entier a été mis à la disposition de la Société.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR B nouvellement émises doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des PPOR B (ci-après le "Compte des Primes d'Emission des PPOR B") spécifique à la catégorie des PPOR B et une telle prime d'émission doit demeurer attachée à la catégorie des PPOR B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première et la deuxième phrase de l'article 6 des statuts de la Société qui dorénavant seront rédigées comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un million cent vingt-cinq mille Dollars américains (USD 31.125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»), vingt-huit mille cinq cent (28.500) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les «PPOR A») et deux mille cinq cent (2.500) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après les «PPOR B»).

La Société pourra, en plus des Parts Sociales Ordinaires, des PPOR A et des PPOR B, émettre de temps en temps des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (ci-après les "PPOR C"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après les "PPOR D"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après les "PPOR E"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (ci-après les "PPOR F"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (ci-après les "PPOR G"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (ci-après les "PPOR H"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (ci-après les "PPOR I") et des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (ci-après les "PPOR J").»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6.6.3 des statuts de la Société qui dorénavant seront rédigées comme suit:

«La prime d'émission proportionnelle (s'il y a lieu) attachée aux PPORs converties sera le cas échéant allouée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires ou à la prime d'émission de la Catégorie de PPORs concernée dans laquelle les PPORs ont été converties, à moins que le détenteur de PPORs demande de lui rembourser toute ou une partie de telle prime d'émission en tant que contrepartie partielle pour la conversion de PPORs;»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société, en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès qualités qu'il agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. LAC/2010/53901. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163603/251.

(100189381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Fang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 43.653.

Les comptes annuels au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour la société
FANG S.A.
BANQUE BPP S.A.
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010169982/14.

(100196841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Cabana Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 132.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 DEC. 2010.

Pour: CABANA TRADING S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle GERLAXHE-MARECHAL / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010171086/15.

(100198199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Sizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 94.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIZINVEST S.A.

Référence de publication: 2010169420/10.

(100197156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.658.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg. (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr. Philippe DETOURNAY,

here represented by M^e Julie CARBIENER, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 29 November 2010,
(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.058, incorporated pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2210 of 10 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 3 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,701,500 (one million seven hundred one thousand five hundred euro) by an amount of EUR 15,625 (fifteen thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,685,875 (one million six hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) by the cancellation of 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,701,500 (one million seven hundred one thousand five hundred euro), represented by 13,612 (thirteen thousand six hundred twelve) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 15,625 (fifteen thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,685,875 (one million six hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 13,487 (thirteen thousand four hundred eighty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 15,625 (fifteen thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 13,487 (thirteen thousand four hundred eighty-seven) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,685,875 (one million six hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 13,487 (thirteen thousand four hundred eighty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Maître Julie CARBIENER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 novembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2210 du 10 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, du 3 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.701.500 (un million sept cent un mille cinq cents euros) par un montant de EUR 15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.685.875 (un million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.701.500 (un million sept cent un mille cinq cents euros), représenté par 13.612 (treize mille six cent douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.685.875 (un million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 13.487 (treize mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 13.487 (treize mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.685.875 (un million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 13.487 (treize mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. CARBIENER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. LAC/2010/53902. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163668/135.

(100189655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

SLR cycles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169421/10.

(100196911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Société Financière de la Chaussée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 66.319.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169422/11.

(100196174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Reno Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.857.

In the year two thousand and ten,
on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of "RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", (the "Company") a société anonyme holding established and having its registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed of 26 November 1999, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") was received on 25 January 2000, under number 80.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since its incorporation.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 72 857.

The Meeting is opened and presided over by Mrs Sabrina BOURGUIGNON, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Joao FERREIRA employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer, Mrs Helene DA SILVA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Decision to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières -SOPARFI, to amend the Company's corporate object so that it has, as of today, the following new wording:

"The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

2.- Total redraft of the articles of incorporation in order to concretize the various above mentioned changes and particularly, to put them in agreement with the law of 25th August 2006 modifying the amended law of 10th August 1915, concerning commercial companies; these articles of incorporation being English written following by a French version, in case of divergences between the French and English text, the English version will prevail.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The Meeting RESOLVES to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières – SOPARFI, to amend the Company's corporate object so that it has, as of today, the following new wording:

"The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

Second resolution

The Meeting RESOLVES to fully restate the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect all amendments just taken here before and in order to set them in accordance and conformity with the law of 25 August 2006, amending the law amended of 10 August 1915 on commercial companies; the Articles will be established in English followed by a French version, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The fully restated Articles of Incorporation, keeping still the legal form of a "société anonyme" will have the following new wording:

RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION OF "RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.":

"Name - Registered office - Duration - Object Capital

Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at SEVEN HUNDRED THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (700'000.- USD) divided into seven hundred (700) shares with a par value of ONE THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (1'000.- USD) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of March of each year at 10.00 a.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le dix-huit novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé, le 26 novembre 1999, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») a été faite le 25 janvier 2000, sous le numéro 80.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72 857.

L'assemblée est présidée par Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Joao FERREIRA employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Helene DA SILVA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières -SOPARFI, de modifier ainsi intégralement l'objet social de la Société afin que celui-ci ait, à partir de ce jour, la nouvelle teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.»

2.- Refonte complète des statuts afin de refléter les divers changements ci-avant intervenus et en particulier de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales; ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, de modifier ainsi intégralement l'objet social de la Société afin que celui-ci ait, à partir de ce jour, la nouvelle teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les divers changements ci-avant intervenus et afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales; ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Les articles refondus de la Société, maintenant la forme légale d'une société anonyme, auront désormais la nouvelle teneur suivante:

REFONTE DES STATUTS DE «RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.»:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ayant pris la forme d'une société de capitaux qu'elle soit anonyme ou à responsabilité limitée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la réalisation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir tout titre par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à SEPT CENT MILLE DOLLARS US (700'000.- USD) divisé en sept cents (700) actions d'une valeur nominale de MILLE DOLLARS US (1'000.- USD) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts. » Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J. FERREIRA, H. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14344. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163197/439.

(100188786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Société Foncière Delville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.672.

Le bilan de clôture de la liquidation au 03 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169423/10.

(100196358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010169480/13.

(100196784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Société Holding Handaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.379.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169426/9.

(100197004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sodev-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.603.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169428/10.

(100196461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169429/11.

(100196175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169430/11.

(100196176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

it conCept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 122.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010169529/13.

(100195717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Soluxpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 57.100.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010169432/10.

(100196142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sopafi-Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 81.810.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169433/11.

(100196177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sopafi-Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 81.810.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169434/11.

(100196178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Soparfi B 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 125.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169435/10.

(100196519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Soparfi B 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 125.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169436/10.

(100196520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Soparfi B 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 125.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169437/10.

(100196521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Spaciof, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévires.
R.C.S. Luxembourg B 85.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169438/9.

(100197105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Stimulus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.767.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169441/9.

(100196733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Stolz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 91.839.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169442/10.

(100196564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

CEP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.608.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEP HOLDINGS S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2010169570/13.

(100195224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Studio Création S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 55.491.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STUDIO CREATION S.A.

Référence de publication: 2010169445/10.

(100196772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Tonus & Cunha Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.158.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169466/10.

(100196189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Tanaform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 72.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tanaform S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010169470/11.

(100196221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Vela International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 125.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169493/9.

(100196336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

CIRCOR Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIRCOR LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010169572/13.

(100195218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

TCA Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 149.391.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169472/10.

(100196188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Telecom Management Group S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010169473/10.

(100197056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Terme-Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169474/10.

(100196421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

The Bridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169475/10.

(100196479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Thil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 140.698.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169476/11.

(100196179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Tofralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 6, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 138.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169477/10.

(100196678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Train à Fil d'Herseange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 131.180.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169481/11.

(100196180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Transfroid Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 144.346.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169483/10.

(100196318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romolo Bardin

Manager

Référence de publication: 2010169588/12.

(100196002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Sedan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 132.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174967/10.

(100200634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.